

Corporate news

June 07, 2024

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.



Cobepa Organises Summit on Artificial Intelligence

Artificial Intelligence (AI) often stands at the intersection of promise and uncertainty for many businesses. In a quest to better understand AI, its uses and its appropriate implementation in businesses, we organized a CEO Summit where leaders and executive teams from our portfolio could learn and exchange insights about AI.

Illuminating AI's Role on Modern Businesses

Across a series of thought-provoking keynotes and workshops, the retreat, branded "AI'SLAND" aimed to unpack AI's potential. From understanding the fundamental principles of AI to delving into strategies for AI integration, we delved into the basics and the specifics of AI.

Fostering Collaborative Innovation

A hallmark of the summit was the vibrant collaboration among the attendees. CEOs and their executive teams, Cobepa Directors and team members engaged in open dialogues, sharing their experiences and exploring strategies for integrating AI into their business frameworks. This collective brainstorming not only sparked innovative ideas but also strengthened the network within our portfolio, creating a supportive ecosystem for AI adoption.

Key Learnings

Reflecting on the summit we identified several key insights:

1. AI can be smart and complex, but not always useful or valuable: AI models can be very advanced, generating precise insights and solutions, but these

need to be relevant to the business context and challenges to provide real value. Its most impactful use comes from rethinking (existing) products and services that create a competitive advantage for businesses, rather than getting distracted by the AI hype.

2. AI can be generic, yet also specific: While there are many generic, “off-the-shelf” AI tools that can be used by any company, AI solutions can also be developed in-house, addressing businesses’ specific needs and opportunities. The differentiation does not come from the tools themselves but from the unique ways in which they are employed to enhance a company’s specific capabilities and achieve strategic objectives.
3. AI evolves rapidly, yet requires thoughtful and meaningful implementation: Although AI’s rapid advancement invites curiosity and experimentation, its deployment must be carefully aligned with clear business objectives. A measured and pragmatic approach ensures that AI’s benefits are fully realized and boosts employee buy-in by demonstrating tangible value and strategic fit.

Conclusion: Data's in the Detail

The AI journey is far from static. Technologies tend to reinforce the distance between the best players and all the others. They don't narrow it. And it can take a long time to close a technology gap. As illuminated in our CEO Summit, understanding and implementing AI goes beyond simply adopting the latest tools. It requires a deep dive into the details of how AI can be strategically applied to address unique business challenges and opportunities. AI's true power lies in the nuanced application of data to derive actionable insights and drive innovation, not merely in the accumulation of data itself. By focusing on these details and integrating AI thoughtfully, companies can set themselves apart and secure a lasting competitive advantage in an increasingly data-driven world.

Avertissement

Aucune communication ni aucune information relative à la vente par Cobepa des actions D'leteren ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'offre et la vente des actions D'leteren par Cobepa peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Cobepa n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003, telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »). Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de vente ou une offre de souscription ou comme destiné à solliciter un ordre d'achat ou de souscription dans un quelconque pays. L'offre et la vente des actions D'leteren par Cobepa en Belgique ont été effectuées dans le cadre d'un placement privé, en conformité avec la loi du 16 juin 2006 relative aux offres publiques d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés. S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la Belgique (les « Etats membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des actions D'leteren vendues par Cobepa rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les actions D'leteren n'ont été offertes ou vendues par Cobepa dans les Etats membres qu'en vertu d'une exemption au titre de la Directive Prospectus.

Au Royaume-Uni, le présent communiqué n'est destiné et ne peut être remis qu'à des personnes qui sont (a) des investisseurs professionnels au sens de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (« Financial Promotion Order »), (b) aux « high net worth entities », « unincorporated associations » et autres personnes susceptibles d'en être légalement le destinataire entrant dans le champ d'application de l'Article 49(2)(a) à (d) du Financial Promotion Order. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions D'leteren n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act et Cobepa n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis d'Amérique ni d'effectuer une quelconque offre publique aux Etats-Unis d'Amérique. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon. Cobepa décline toute responsabilité en cas de violation quelconque de ces restrictions. Aucun contrat ni aucune décision d'investissement ne peut s'appuyer sur le présent communiqué de presse.